Les reformes touchant l'entreprise et son environnement A partir de la fin des annees 80, tout le monde est devenu conscient qu'il est necessaire de rattraper rapidement et efficacement les retards sur plusieurs annees en matiere de normalisation comptable, des retards par rapport au nouveau contexte economique caracterise par : – L'investissement avec la promulgation d'un nouveau code des investissements couvrant la quasi–totalite des secteurs de l'activite economique et mettant particulierement l'accent sur l'encouragement des exportations ; – Le systeme fiscal, avec l'introduction du systeme de TVA et l'institution d'un impot unique sur le revenu ; – Le marche financier, avec la dynamisation de la BVMT, l'organisation de l'activite des intermediaires en bourse et l'introduction de nouveaux instruments financiers (le systeme bancaire, avec liberalisation des taux d'interet, la liberalisation des prix et de la concurrence).En plus de ces deux structures, le Conseil National de la Comptabilite (CNC) – institution prevue par les textes legislatifs – se charge de tout ce qui se rapporte a la normalisation comptable, a l'etude et a la codification comptable.Ce report a ete decide suite a la revue des etats d'avancement de la mise en place des normes IFRS par les entreprises concernees.– Une norme generale qui donne les modeles et regles de presentation et de communication des etats financiers, ainsi que la nomenclature des comptes ; – Des normes techniques traitant chacune les rubriques particulieres des etats financiers ou les evenements conduisant a leur etablissement ; – Des normes sectorielles traitant des particularites comptables de certains secteurs d'activite reconnus par la specificite de certaines de leurs transactions.Cette loi vient mettre fin a un vide juridique, les seuls textes relatifs a la profession etant a l'epoque ceux figurant dans le Code du Commerce et instituant l'obligation, pour les societes anonymes, d'avoir un commissaire aux comptes.Il s'agit de la conduite d'une etude comparative du cadre comptable tunisien par reference a trois sources principales : La normalisation comptable internationale au niveau de l'IASC ; La normalisation comptable anglo–saxonne (Etats–Unis et Canada) ; La normalisation comptable selon le modele > (France et Maroc).Les critiques qu'elle a suscitees, notamment par l'introduction de la notion d'incompatibilite des metiers d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, sont en partie a l'origine de sa profonde modification en 1988 (loi du 18 aout 1988).La methodologie a consiste, aussi bien au niveau de la conduite des travaux preliminaires qu'au niveau de l'elaboration des differentes composantes des systemes, a : Diagnostiquer l'existant ; Se positionner par rapport a des systemes cibles ; Definir les orientations, a partir du but recherche, du diagnostic et du positionnement ; Entreprendre la realisation des travaux projetes.Le nouveau systeme comptable tunisien se caracterise par rapport au Plan Comptable General de 1968 par ses composantes : – Un cadre conceptuel qui offre un support ou un referentiel pour l'elaboration des normes comptables et pour resoudre les nouveaux problemes pratiques en comptabilite.Cette enquete sur la pratique comptable en Tunisie a touche une population de 556 personnes entre experts comptables, chefs d'entreprises, comptables entreprises et comptables independants ainsi que divers autres utilisateurs de l'information financiere.Cette etude a permis de conclure que l'harmonisation internationale entre les pays ne cesse d'accelerer et que l'information financiere doit refleter au mieux la realite economique et permettre a un utilisateur externe interesse la prise de decisions, particulierement a risque.II– Le dispositif tunisien de normalisation comptable La profession comptable est regie par l'Ordre des Experts Comptable de Tunisie (OECT) et par une Compagnie des Comptables de Tunisie

lakhasly.com © تم تلخيص النص بواسطة موقع لخصلي

(CCT).Le CNC est un organe consultatif qui assure une mission de coordination pour tous ce qui concerne les recherches theoriques en comptabilite ainsi que leur application pratique.La loi du 18 aout 1988 a confie trois missions a l'Ordre des Experts Comptables : assurer le fonctionnement normal de la profession d'expert comptable ; oeuvrer a faire respecter les regles et obligations de la profession ; defendre l'honneur et l'independance de la profession.Un cadre conceptuel est necessaire du fait que, pour etre utile, l'etablissement des normes doit pouvoir s'appuyer sur un ensemble coherent d'objectif et de concepts fondamentaux.Les travaux preliminaires ont comporte deux etapes essentielles : La premiere etape (1992-1993) a consiste en la realisation d'une enquete

lakhasly.com © تم تلخيص النص بواسطة موقع لخصلي